

**Innovations sociales et travail**  
**6<sup>E</sup> Congrès du Réseau International**  
**« Développement Régional & Local du Travail »**

*Un nouveau paradigme économique pour les défis  
du développement durable*

Présentation de  
Léopold Beaulieu,  
Président-directeur général



**FOND**ACTION  
CSN POUR LA COOPÉRATION  
ET L'EMPLOI

Montréal, le 12 juin 2008

## **Introduction**

C'est un privilège pour moi d'avoir l'opportunité de m'adresser à vous. En tant que président-directeur général de Fondation, mais également président du CIRIEC-Canada, le Centre interdisciplinaire de recherche et d'information sur les entreprises collectives, je suis honoré d'être associé à cet événement.

Dans le cadre de votre congrès sur le thème des innovations sociales et du travail, j'aimerais aborder avec vous quelques pistes de réflexions sur les manières alternatives de faire des affaires dans le contexte nouveau de ce début de XXI siècle, qui ne peut être que celui d'un développement plus durable. Je vais commencer ma présentation en insistant sur l'importance fondamentale de cette référence dans le contexte actuel.

Suite à cette entrée en matière, ma présentation va traiter de trois expériences qui, à divers degrés, vont me permettre d'illustrer les aspects novateurs de ce nouveau paradigme économique : sur le plan international, je vais vous parler de l'appel du Mt-Blanc; sur le plan national, il me semble pertinent de souligner quelques caractéristiques du modèle québécois de développement; enfin, il me fera plaisir de vous présenter l'expérience du Réseau CSN pour un développement durable, au sein duquel Fondation joue un rôle non négligeable.

## **La notion de développement durable n'est pas une mode passagère**

Le développement durable est devenu une référence majeure face à un des enjeux les plus urgents que l'humanité aura eu à résoudre.

Au cours du siècle dernier, la notion de progrès était la référence commune à tous les courants ou à tous les mouvements sociaux qui pouvaient avoir une prétention légitime à influencer le cours de l'histoire. L'idéologie du progrès et celle du bien-être matériel allaient de pair. De la droite à la gauche, la notion de progrès social rejoignait une préoccupation majeure qui traversait tous les courants politiques, qui s'imposait à tous.

Depuis quelques décennies, cependant, les signaux d'alarme écologiques, la mondialisation des divers enjeux socio-économiques, tels que les droits humains, la grande pauvreté, les changements démographiques, remettent en question la notion de « progrès ». Associée à la croissance illimitée de la production et de la consommation, elle rencontre désormais des limites infranchissables. Maintenant, elle n'est plus « universellement » synonyme de mieux-être pour tous.

Aujourd'hui, c'est la notion de développement durable qui semble émerger comme la référence commune spécifique au 21<sup>e</sup> siècle. L'ampleur que cette notion a prise, tant sur le plan des contenus que sur la diversité des acteurs qui s'en font les promoteurs, signale bien, à mon avis, qu'elle s'inscrit à l'intérieur d'un nouveau paradigme en émergence dans un contexte de transformation en profondeur de nos manières de penser, de faire et d'agir.

Le paradigme du développement durable permet d'aborder une multitude de défis sous un éclairage nouveau. On pourrait faire l'exercice avec l'un ou l'autre des défis qui seront abordés au cours de ce congrès : les défis interculturels ou intergénérationnels, les défis de l'économie sociale ou ceux des relations industrielles. Mais je désire l'aborder ici à travers le défi des

capacités de la planète à poursuivre son développement, si nous poursuivons avec un modèle qui s'avère dans son essence insoutenable.

J'emprunte les explications qui suivent au premier rapport produit par le Commissaire du développement durable du Québec, M. **Harvey L. Mead**. Pour aborder cet enjeu, je vais utiliser deux notions essentielles avec lesquelles nous serons bientôt tous de plus en plus familiers. D'abord la notion de **biocapacité** : cette notion représente la capacité des écosystèmes à produire de la biomasse, d'une part, et à absorber les déchets générés par l'activité humaine, d'autre part. En d'autres termes, la biocapacité indique les limites de ce que l'environnement peut fournir au développement. L'autre notion est celle de **l'empreinte écologique** : elle mesure la pression qu'exerce l'activité humaine sur la nature. L'empreinte écologique évalue la surface productive nécessaire à une population pour répondre à sa consommation de ressource et à ses besoins d'absorption de déchets. Autrement dit, elle réfère aux ressources que les humains utilisent pour leur développement. Ces deux mesures s'expriment en nombre d'hectares par personne.

Selon les analyses les plus récentes, la biocapacité de la Terre serait évaluée à 1,8 hectare par personne alors que l'empreinte globale de l'humanité s'élève aujourd'hui à 2,2 hectares par personne. Il y a là un problème ! Malgré le fait qu'une majorité de la population de la planète n'arrive pas à subvenir convenablement à ses besoins primordiaux, le modèle actuel de production et de consommation dépasse déjà sa capacité à se reproduire pour les générations futures !

Compte tenu des ressources forestières exceptionnelles dont il dispose, le Québec se signale par une biocapacité extraordinaire de 12,1 hectares par personne. Son empreinte écologique, quant à elle, est de 6,0 hectares par personne, ce qui est relativement faible comparé à ses voisins. Elle s'explique, en grande partie, par le fait que le Québec utilise moins de combustibles fossiles grâce à ses installations hydro-électriques. La biocapacité de l'ensemble du Canada s'élève quant à elle à 14,5 hectares par personne, avec une empreinte de 7,6 hectares par personne. L'Alberta, la province canadienne qui regorge de réserves pétrolières particulièrement « sales », avec les fameux sables bitumineux, signale pour sa part une empreinte de 9,0 hectares par personne. Par comparaison, nos voisins les États-Unis ont une biocapacité de seulement 4,7 hectares par personne, mais une empreinte de 9,6 hectares, soit une des pires performances mondiales.

Par contre, si le Québec n'utilise que la moitié des ressources liées à sa biocapacité, ce n'est pas pour autant une situation durable, ni équitable. Si tous les humains de la planète consommaient comme les Québécois, soit 6,0 hectares par personne, il faudrait près de trois planètes Terre (dont je rappelle la biocapacité de 1,8 hectare par personne) pour soutenir leur mode de vie. Comme le rappelle à juste titre le commissaire du développement durable du Québec, les efforts de la communauté internationale devraient donc de faire en sorte que le niveau de consommation d'énergie des pays pauvres n'atteigne pas ceux des pays riches, mais en même temps que la consommation d'énergie dans les pays plus développés soit réduite pour permettre une certaine croissance des pays pauvres.

Ce défi, comme tous ceux que vous allez aborder à partir de demain matin, pose aujourd'hui, plus que jamais auparavant, la nécessité de repenser nos manières de penser, de faire et d'agir. Pour comprendre ce que représente ce changement nécessaire de paradigme sur la vie économique, nous devons reconsidérer les représentations que nous avons généralement de l'économie. Trop souvent, on réduit celle-ci aux activités marchandes. Pourtant, lorsque l'on fait appel à l'étymologie, la notion grecque d'économie, soit l'oïkos ou l'oïkonomia, fait référence à

« l'art d'approvisionner sa maison en biens nécessaires à la vie ». Malgré que la science économique en ait fait une science de l'efficacité des marchés, l'économie reste toujours, dans les faits, une activité sociale centrée sur la satisfaction des besoins et sur les manières dont nous y parvenons à travers la production, l'échange et la consommation de biens et de services. Je salue, au passage, les groupes constitués de recherche tels que le CRISES, coorganisateur de ce congrès, le CIRIEC international ou l'Alliance de recherche Université-Communauté en Économie sociale, auquel nous sommes associés depuis 5 ans, pour leurs efforts de questionner l'activité économique d'un point de vue de construction sociale.

Mais dans une perspective historique tout à fait exceptionnelle comme celle que nous vivons, où un modèle de croissance remet en cause la vie sur Terre telle que nous la connaissons, le paradigme du développement durable nous permet de revenir sur le sens premier de ce que devrait être la vie économique : un développement qui répond aux besoins du présent, et plus particulièrement aux besoins essentiels des plus démunis d'entre nous, sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Dans ce contexte, l'économie de marché demeure l'une parmi les nombreuses formes d'organisation et d'échange que les sociétés peuvent utiliser pour coordonner l'activité économique. Mais vouloir faire du marché le seul mécanisme de coordination des activités économiques, ou pire, le mode dominant de relations sociales, ça relève d'une totale irresponsabilité. Dans les domaines d'intérêt général, comme par exemple ceux de la monnaie, du travail, de l'alimentation ou de l'environnement, le fonctionnement du marché est défaillant. C'est pourquoi il nous faut repenser l'économie en privilégiant un modèle d'économie plurielle, où l'économie de marché s'inscrit impérativement à l'intérieur d'un ensemble de règles et de normes sociales renforcées pour en assurer sa durabilité.

## **Repenser l'économie : l'appel du Mont-Blanc**

L'exemple du défi des capacités écologiques de la planète est éloquent : dorénavant, on ne peut plus penser l'économie sans tenir compte des impacts environnementaux; mais on ne peut pas non plus penser l'environnement sans tenir compte de l'activité sociale ou penser le social sans tenir compte des pratiques économiques. C'est un changement culturel en profondeur de la manière d'entreprendre, auquel nous sommes confrontés. Heureusement, nous assistons à l'émergence de nouvelles initiatives pour y répondre.

Pour illustrer le changement qui s'opère aujourd'hui, je vais vous parler maintenant d'une initiative à laquelle j'ai récemment participé, soit à l'appel du Mont-Blanc. Forum international des dirigeants de l'économie sociale, les Rencontres du Mont-Blanc réunissent depuis trois ans des dirigeants d'organisations de tous les continents, en vue de développer des projets internationaux et de participer au renforcement de l'économie sociale. Y sont associés des universitaires, des politiques, des représentants de mouvements citoyens et d'institutions internationales. Les Rencontres du Mont-Blanc veulent montrer que l'économie sociale est apte à répondre aux grands enjeux du futur et aux défis à relever par des réalisations concrètes. À démontrer qu'il est possible de mener ces réalisations sur une base concertée et au-delà des frontières nationales.

La délégation québécoise avait reçu des délégués des Rencontres de 2006 le mandat d'initier la rédaction d'un appel international à la mobilisation des acteurs de l'économie sociale autour des

enjeux actuels. La version finale, l'appel du Mont-Blanc, a été dévoilé en novembre 2007, à l'occasion des 3<sup>e</sup> Rencontres.

Je crois qu'on peut aujourd'hui considérer l'appel du Mont-Blanc comme l'expression d'une réappropriation du paradigme du développement durable par les acteurs de l'économie sociale. Réaffirmant l'originalité intrinsèque des principes d'action propres aux entreprises de l'économie sociales, qui reposent sur la primauté de la personne sur le capital et sur la solidarité active, l'appel du Mont-Blanc souligne l'urgence de procéder à un changement de cap radical dans notre approche de l'activité économique, de la production, de la consommation.

Il est important de signaler que l'appel s'adresse bien au-delà du cercle des dirigeants de l'économie sociale. Au contraire, ces dirigeants constatent l'émergence de nouveaux mouvements sociaux qui participent aujourd'hui à la construction d'un modèle de développement fondé sur une éthique de la responsabilité. Ce nouveau modèle de développement implique une participation accrue de tous les acteurs aux divers niveaux de gouvernance : la participation du producteur ou de l'utilisateur aux processus décisionnels de l'entreprise, y compris de l'entreprise collective; l'engagement des fiduciaires de caisses de retraite ou des épargnants éthiques aux choix stratégiques des grandes entreprises publiques; la concertation de l'ensemble des acteurs sociaux aux stratégies de développement local ou sectoriel, voilà autant de formes de régulation que les signataires de l'appel encouragent de toutes leurs forces.

Les auteurs de l'appel constatent que le nouveau modèle en émergence permet de passer de l'hégémonie d'une économie mixte à une économie où se conjugue une pluralité de principes d'action. Cette économie plurielle n'est pas la juxtaposition de secteurs aux frontières hermétiques ; c'est plutôt la superposition d'une pluralité de principes d'action, qu'on retrouve enchâssée dans des configurations chaque fois spécifiques. Pour eux, la capacité des entreprises à maîtriser ces différents principes au sein même de leurs activités, par exemple dans leurs rapports avec les employés, les partenaires d'affaires, les autorités publiques ou les communautés environnantes, devient un important facteur de réussite dans ce modèle de développement en émergence.

Enfin, les auteurs de l'appel souhaitent que ce nouveau modèle conduise à mettre en place un New Deal planétaire, de manière à ce que les États nationaux et les acteurs de la société civile mondiale en émergence — entreprises privées, économie sociale, syndicats, organisations non gouvernementales (ONG) — se dotent de lieux de délibération pour instaurer un dialogue social dans les grandes instances internationales de régulation économique.

L'appel du Mont-Blanc se termine sur un ensemble d'engagements des dirigeants de l'économie sociale en faveur :

- d'une solidarité internationale à même de réduire les inégalités;
- de nouvelles formes d'échange économique reposant sur des relations durables et sur la prise en compte des impacts sociaux et environnementaux;
- d'investissements dans de nouveaux secteurs d'activités, tels que celui des énergies renouvelables, ou vers des produits plus écologiques.

Cette initiative des dirigeants de l'économie sociale illustre parfaitement l'idée selon laquelle, chacun à leur manière, les mouvements sociaux s'approprient les enjeux du développement durable et les adaptent aux enjeux spécifiques de leur domaine d'intervention, de leur projet social.

## **Le modèle québécois de développement**

Cette nouvelle dynamique ne se limite pas à la société civile. On retrouve une tendance similaire dans la société politique. Par exemple, les trois candidats qui étaient encore en listes pour la présidentielle aux États-Unis, il y a quelque temps, étaient unanimes à reconnaître l'urgence d'agir dans le domaine des changements climatiques. Évidemment, ce n'est là qu'un des aspects du développement durable, mais ça signale un renversement important dans la manière de penser le développement économique, en tenant compte des impacts environnementaux de l'activité humaine.

Sur cette question, le gouvernement du Québec fait partie des premiers gouvernements à mettre en place de nouveaux cadres législatifs visant à mieux intégrer la recherche du développement durable dans leurs politiques, leurs programmes et leurs actions. Ce faisant, l'État québécois se démarque des États canadiens et états-uniens, qui ont adopté des stratégies irresponsables sur ces questions. Mais ce n'est pas le seul aspect sur lequel le Québec se distingue de ses voisins.

Ça m'amène à vous parler du modèle québécois de développement. La notion de *modèle* doit être compris ici, non pas comme un synonyme de « référence idéale » ou d'« objet d'imitation », mais plutôt comme « une variété particulière, définie par un ensemble de caractères spécifiques ». Appliquée au domaine du développement économique, la notion de modèle québécois de développement réfère à un ensemble de règles, de normes et d'institutions qui donnent une identité particulière à une économie nationale.

Selon Benoît Lévesque, le modèle québécois se caractérise par la reconnaissance d'une pluralité d'acteurs collectifs, où l'État joue un rôle non conventionnel en Amérique du Nord; par une certaine socialisation du marché et une ouverture vers une économie sociale et plurielle; une démocratisation des rapports de travail; ainsi que par la multiplication des lieux de délibération avec les acteurs sociaux. Contrairement aux affirmations des ultralibéraux qui, depuis trente ans, s'acharnent à dénoncer les effets nuisibles d'un modèle québécois soi-disant sclérosés, ce modèle évolue constamment. Il est passé d'un modèle keynésien et providentialiste dans les années 60-70, dominé par une économie mixte et une approche étatique bureaucratique, à un modèle de concertation caractérisé par une économie plurielle et une approche étatique partenariale.

C'est principalement dans les années 1990 qu'on a vu émerger et se mettre en place ce nouveau modèle québécois. On y a vu s'instaurer des rapports innovateurs entre la dimension locale et la dimension globale, entre autres par la participation des diverses composantes de la société civile, des pouvoirs publics, des associations et des entreprises. À cette époque, nous avons assisté à un renouveau de l'entrepreneuriat individuel et collectif fortement enraciné à un territoire, à une communauté. Des initiatives relevant de l'intérêt général ont permis de créer ou de maintenir l'emploi, de soutenir le droit à l'initiative économique et de protéger ou développer le tissu industriel local.

Pour ne citer qu'un seul exemple parmi les nombreux qui existent : en quelques années, ce n'est pas moins de 125 Centres locaux de développement qui ont été créés dans la foulée d'une nouvelle politique de développement régional. Chacun d'eux regroupe les divers acteurs sociaux de leur communauté, favorisant ainsi la mise en perspective des intérêts privés et collectif dans une visée d'intérêt général et créant de nombreuses passerelles entre les organisations

économiques et sociales. Mais on pourrait souligner également l'apport des Corporation de développement économique communautaire ou des Sociétés d'aide au développement des collectivités. Ensemble, ces nouveaux lieux de gouvernance rendent possible et soutiennent le pouvoir d'agir (*l'empowerment*) des collectivités.

Il faut aussi mentionner le développement, au fil des décennies, de nombreuses entreprises collectives intervenant dans le domaine du financement d'entreprises. Certaines sont des sociétés d'État, telles la Société générale de financement et Investissement Québec, d'autres sont des entreprises issues de la société civile, comme les fonds de travailleurs. Les nombreuses innovations sociales qui ont émergé pendant cette période, et qui reposaient sur la concertation et le partenariat, ont été grandement favorisées par un financement capable de vision à long terme et soucieux des conséquences sociales pour l'ensemble des parties prenantes, à la différence d'un financement reposant exclusivement sur le marché. À titre d'exemple, le développement exceptionnel de la sphère de l'économie sociale au Québec découle de ce modèle spécifique d'intervention concertée des acteurs.

Aujourd'hui, cinq ans après l'arrivée à la tête de l'État québécois d'un gouvernement qui s'affichait en rupture avec ce modèle québécois, est-ce que cette analyse tient toujours la route ? Nous le savons, l'histoire n'est pas linéaire, elle n'est pas un « long fleuve tranquille » ; elle procède plus par saut que par évolution graduelle. Somme toute, malgré certains gestes posés, il faut admettre que les principales institutions du modèle québécois ont relativement bien résisté aux tentatives de démolition de la part des idéologues ultralibéraux.

Je crois qu'après une trentaine d'années de crises et d'expérimentations diverses, nous contribuons plus consciemment aujourd'hui qu'hier à l'émergence d'un nouveau modèle fondé sur une économie plurielle, combinant des principes de l'économie marchande, de l'économie publique et de l'économie sociale. En fait, la prise en compte croissante de la complexité des enjeux liés au développement durable donnent aux courants progressistes des acteurs économiques et politiques québécois une légitimité nouvelle. Face à ces enjeux, le discours dichotomique marché/État des ultralibéraux apparaît de plus en plus comme un délire fondamentaliste déconnecté de la réalité. À l'inverse, la reconnaissance de la pluralité des logiques à l'œuvre permet de sortir de cette vision dichotomique et d'élargir le champ des possibles pour faire face à des problèmes qui nous apparaissaient hier presque insoluble.

Les entreprises collectives, qu'elles proviennent de la sphère de l'économie sociale ou de celle de l'économie publique, possèdent un potentiel de sensibilité et de prise en considération envers les différentes dimensions du développement durable. Toutefois, c'est par une plus grande proactivité dans la réalisation d'exercice de triple reddition de compte auprès de toutes leurs parties prenantes, qu'elles seront à même de conserver et de développer à leur plein maximum les avantages de leur modèle distinctif.

Ce qui me semble aussi porteur d'avenir, c'est que partout à travers le monde et dans tous les secteurs d'activités, on assiste à une résurgence d'initiatives entrepreneuriales oeuvrant en faveur d'un développement plus respectueux de l'être humain et de son environnement, plus susceptible de déboucher sur un partage équitable de la richesse.

Cette économie à visage plus humain, guidée par des principes éthiques pour une responsabilité sociale élargie des entreprises, a d'ores et déjà conduit à une réorientation des stratégies de développement de certains secteurs d'activité. Dans le secteur de l'exploitation des ressources,

par exemple, les ONG du mouvement pour une responsabilité sociale des entreprises exercent une influence croissante auprès de grandes entreprises par de nouvelles contraintes touchant les territoires d'implantation ou les relations avec les *stakeholders*.

Nous assistons à l'émergence d'un autre type de culture d'affaire. Les enjeux de la production et de la consommation responsable, la nécessité pour les entreprises de procéder à une triple reddition de compte à l'endroit de leurs parties prenantes, internes comme externes, et le commerce équitable sont autant de formes d'organiser mais aussi de gouverner l'activité économique de manière différente. En plus des risques financiers, le retard pris par les organisations à prendre en considération les enjeux du développement durable entraîne d'autres risques, dont ceux de réputation, de crédibilité, d'image, d'affaires et même de pérennité. On ne peut par ailleurs, dans un contexte de rareté des ressources humaines, passer sous silence le risque de rétention et de mobilisation des salariés.

Dans cette optique, la réalisation de rapports de développement durable dépasse largement l'exercice de communication. Elle exige :

- de maîtriser les concepts associés au développement durable et à la nomenclature développée par la *Global reporting initiative* (GRI);
- de prendre en compte les parties prenantes et leurs attentes;
- de réviser l'ensemble des processus de gestion et des politiques;
- de modifier, au besoin, certaines pratiques d'affaires;
- de placer l'organisation dans un système intégré d'amélioration continue.

De là, aussi, l'apparition d'une finance socialement responsable. Cette finance existe parce qu'en amont, des détenteurs de titres financiers exigent dorénavant que les rendements financiers de leurs titres ne se fassent pas au détriment des valeurs sociales qui sont les leurs; et parce qu'en aval, cette finance répond à des besoins provenant d'entrepreneurs individuels et collectifs qui intègrent une responsabilité sociale élargie.

## **L'expérience du Carrefour financier solidaire**

Le contexte qui a vu apparaître le mouvement de la finance socialement responsable est particulier. Il est issu de pratiques de certaines communautés religieuses, inquiètes de placer leur patrimoine financier dans des activités immorales telles que l'alcool et le jeu, d'où l'étiquette qui lui est resté longtemps attaché de finance « éthique ». Le mouvement s'est d'ailleurs longtemps limité à une approche punitive de rejet de certains placements. Mais sous la poussée d'une mouvance syndicale et civique, la finance responsable chemine graduellement, à partir des années 1990, vers une approche d'engagement visant à changer, de façon positive, les conduites des entreprises. Parallèlement, des financiers sociaux sont apparus avec une approche entrepreneuriale, adoptant une optique de développement local, régional ou sectoriel avec les outils du capital de développement et de la finance solidaire.

Au Québec, j'ai eu l'honneur de participer personnellement à l'expérience unique des outils financiers collectifs mis sur pied à l'initiative de la CSN, dont est issu Fondation. La principale originalité de ces outils collectifs est qu'ils englobent toutes les composantes de la finance socialement responsable, de l'engagement actionnarial à la finance solidaire, en passant par le capital de développement. Le réseautage complexe qui a été construit, tant à l'intérieur du mouvement CSN qu'avec des organisations externes, en particulier celles issues de l'économie

sociale, nous semble révélateur du processus actuel de renouvellement du paradigme économique.

Les outils financiers issus de la CSN ont été conçus, à partir du début des années 1970, avec un double objectif : offrir des services financiers correspondant véritablement à des aspirations communes avec l'action syndicale et démocratiser le contrôle de l'épargne collective qui en découlait. En créant des outils financiers innovateurs, la CSN s'est explicitement engagée dans une finance socialement responsable avant la lettre.

On peut définir le type de finance pratiqué au sein de ces institutions de la manière suivante : il s'agit de pratiques financières qui, en plus des objectifs financiers habituels de rendement, cherchent à prendre en compte des considérations relevant de l'élargissement du champ démocratique des entreprises (de leur mode de gouvernance ou de gestion) aussi bien que leurs impacts sociaux et environnementaux. Cette définition exprime mieux la nature de nos interventions que la définition traditionnelle de l'« ISR ».

Les outils collectifs associés à la CSN privilégient une démarche de finance active. C'est bien ce qui définit le mieux le type de finance qui se pratique au sein des outils collectifs : une finance qui intervient, qui essaie de changer des choses, qui exerce ses droits, qui cherche à influencer les décisions, bref, qui participe activement à une nouvelle gouvernance de l'activité économique. Récemment, nous avons physiquement regroupés ces institutions au Carrefour financier solidaire, tout près de l'édifice de la CSN, de manière à pouvoir créer davantage de synergie dans nos efforts pour la promotion d'un développement durable, solidaire et socialement responsable. Avec plus de 100 000 membres et actionnaires, nous regroupons des actifs de près de 1,5 milliard de \$ et nous sommes engagés auprès de 2 500 entreprises et organisations regroupant quelque 35 000 emplois partout au Québec.

Parmi ces institutions, Fondation est celle qui se spécialise dans le capital de développement, c'est-à-dire qui utilise les outils financiers du capital de risque, mais avec des objectifs de triple rendement : économique, social et environnemental. Après plusieurs années d'effort, c'est en 1995 qu'a finalement été lancé Fondation, le fonds CSN pour la coopération et l'emploi. Outre la mission de création et de maintien de l'emploi, Fondation veut privilégier les entreprises inscrites dans un processus de gestion participative, les entreprises autocontrôlées ainsi que les entreprises dont les activités contribuent à la qualité de l'environnement.

Un peu plus de 10 ans après sa création, Fondation gère maintenant des actifs de 600 millions \$ dont 60 % doivent être investis dans des petites et moyennes entreprises québécoises. Bien qu'il ait adopté une perspective de développement durable, Fondation est disponible à toutes les entreprises qui respectent les réglementations et les normes sociales en vigueur. Avant d'investir, un diagnostic socioéconomique est réalisé dans l'entreprise pour s'assurer de ce respect et pour évaluer ses forces et ses faiblesses, dans une perspective extrafinancière. L'un de ses plus importants partenariats d'affaires est celui initié en 2001 avec la Société de développement Angus, organisme issu du mouvement communautaire d'un arrondissement de la Ville de Montréal qui se lançait dans une dynamique de reconversion industrielle du territoire. Au terme de son développement, le Technopôle Angus pourra compter sur un parc immobilier de 1,5 million de pieds carrés répartis dans une vingtaine de bâtiments que fréquenteront 2 500 travailleurs

Pour réaliser sa mission, Fondation a aussi créé des outils collectifs de deuxième génération. Recherchant principalement des investissements entre 2 et 5 millions \$, Fondation a lancé un fonds partenaire, Filaction, pour apporter une réponse complémentaire dans la fourchette d'investissement de 50 000 \$ à 500 000 \$. Ce nouveau fonds a lui-même innové en ajoutant une mission d'approvisionnement aux fonds communautaires, qui interviennent selon la formule du micro-crédit. Pour ce volet d'approvisionnement, Filaction a fait le choix de travailler en réseau avec les fonds de financement de première ligne. Aujourd'hui, il administre plusieurs fonds dont un réseau de financement de femmes entrepreneures en région, un fonds de développement du commerce équitable ainsi qu'un fonds de la communauté noire du Québec.

## **Conclusion**

Pour conclure, il me semble qu'on peut faire l'hypothèse que les projets portés par ces nouveaux mouvements sociaux et par ces acteurs économiques et politiques convergent vers un paradigme commun, de plus en plus étroitement partagé dans la mesure où il s'exprime dans des propositions concrètes de principes, de normes et de règles, et qu'ils s'articulent dans un ensemble cohérent où se conjuguent l'économie, le social et l'environnement.

Pourquoi ne pourrait-on pas penser, qu'à l'instar du mouvement associatif du XIX<sup>e</sup> siècle qui avait établi et mis en œuvre les principes des systèmes de sécurité sociale avant leur mise en place par les États occidentaux, que ces mouvements de la société civile sont en train, aujourd'hui même, de construire les règles de base d'un système de régulation internationale en phase avec le développement durable ? Je me plais à penser que ce n'est plus du domaine de l'utopie.

Les changements en cours sont en train de reconfigurer un nouveau paradigme qui modifie en profondeur l'action politique, économique et citoyenne. Ce paradigme sera celui qui permettra de répondre aux enjeux actuels : une meilleure utilisation des ressources de la planète, autant les ressources naturelles que les ressources humaines et intellectuelles de nos sociétés.

Bon congrès à tous